



16ème législature

Question N° : 2391	De M. Florian Chauche (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Territoire de Belfort)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Campagne nationale pour le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.	Analyse > Campagne nationale pour le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires..
Question publiée au JO le : 18/10/2022 Réponse publiée au JO le : 14/02/2023 page : 1484		

Texte de la question

M. Florian Chauche appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la situation des sapeurs-pompiers volontaires. Après un été caniculaire au cours duquel les sapeurs-pompiers ont été particulièrement mobilisés, M. le ministre a annoncé le 24 septembre, fixer comme objectif que le pays compte 220 000 sapeurs-pompiers volontaires d'ici à 2027. Si l'objectif affiché par M. le ministre est souhaitable, M. le député s'interroge sur la manière dont M. le ministre compte l'atteindre. Les dernières données disponibles font état de 197 100 sapeurs-pompiers volontaires en 2020, soit 2100 de plus qu'en 2017. Les efforts à consentir, pour augmenter de plus de 10 % le nombre de sapeurs-pompiers, devront donc être conséquents. Aussi, M. le député souhaiterait connaître les pistes de travail du ministre sur ce sujet. Il aimerait notamment savoir s'il est prévu une campagne de communication nationale de recrutement, sur le modèle de ce qui a pu être fait pour l'armée de terre ou la gendarmerie par exemple, et ce pour créer des vocations parmi les concitoyens et concitoyennes.

Texte de la réponse

Le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires (SPV), dans les services d'incendie et de secours, et leur fidélisation constituent des préoccupations majeures du Gouvernement en matière de sécurité civile. Depuis cinq ans, la baisse des effectifs SPV a pu être enrayerée et ceux-ci se renforcent, puisqu'ils sont passés durant cette période de 192 000 à 197 800 en 2021. Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer entend poursuivre ce mouvement : plusieurs mesures portées par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, pourront y contribuer, notamment la labellisation des conventions de disponibilité avec les employeurs, la priorisation d'accès aux logements sociaux ou l'amélioration de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires, mais également les actions fortes prévues sur la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR) allouée aux sapeurs pompiers volontaires tout comme sur l'indemnisation de ces derniers. Les services du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer travaillent d'ores et déjà, avec les principaux acteurs des services d'incendie et de secours, sur le prochain plan de soutien au volontariat, dont l'un des axes devra viser principalement les employeurs des sapeurs-pompiers volontaires afin qu'ils puissent au mieux les accompagner dans cet engagement citoyen et la communication fera partie intégrante de cet axe.